

TOTAL SOLAR  
12-14 Allée du Levant  
69890 la Tour de Salvagny  
Tel : 06 46 89 00 21  
E-mail : [mathieu.le-guennec@total.com](mailto:mathieu.le-guennec@total.com)

Gilles SIEBERT  
UD DREAL 57  
4 Rue François De Guise – CS 50551  
57009 METZ CEDEX 1  
Tel : 03 87 87 60 38

Référence : dossier PC n° 057 631 18 S 000 9  
Objet : réponse à l'avis de la DREAL du 22/03/2018  
Copie : C. Hector et A. Davignon (Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences)

Pièces jointes :

1. Avis de la DREAL de Moselle du 22 mars 2018
2. Avis du SDIS de Moselle du 28 mars 2018
3. Étude de faisabilité géotechnique réalisée par Antea Group en novembre 2011 (n°A64861/A)
4. Avis géotechnique sur l'évolution du projet réalisé par Antea Group le 11 juin 2018 (n°18/090)
5. Compte-rendu de la réunion entre le SDIS de Moselle et Total Solar le 19 juin 2018
6. Vues historiques tirées du site <https://remonterletemps.ign.fr/> et indiquant que la route Ouest du site a été bâtie avant le Centre de Stockage de Déchets non dangereux de Sarreguemines

La Tour de Salvagny (69890), le 21/06/2018

Monsieur Siebert,

Vous trouverez en pièce jointe les documents permettant de répondre aux interrogations soulevées par la DREAL du Grand Est dans son courrier du 22 mars 2018 au sujet du projet de centrale solaire de Sarreguemines sise Chemin de Bruchwies, 57200 Sarreguemines. Ces éléments sont à transmettre pour instruction à Sophie Cambas de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle.

Trois interrogations avaient été soulevées dans ce courrier.

1. L'envoi d'un dossier de porter à connaissance au Préfet avant le début de la construction.

Total Solar s'engage à accompagner la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) dans les démarches pour la constitution du dossier de porter à connaissance avant la construction de la centrale.

2. La mise à jour de l'étude de faisabilité géotechnique réalisée par le bureau d'études Antea en novembre 2011.

Antea a rédigé un avis sur l'évolution du projet qui atteste que les conclusions de son étude de 2011 sont toujours valables. Cette note figure en pièce jointe du présent courrier.

3. Les risques liés à l'édification d'une piste de circulation sur le site.

Le 22 mars 2018, le SDIS avait rendu un premier avis faisant état de la nécessité de « quadriller le site » par des rocades et pénétrantes. Une réunion téléphonique a eu lieu entre le SDIS de Moselle et Total Solar le 19 juin 2018, ce qui a abouti à une évolution de la position du SDIS (voir compte-rendu en pièce jointe) :

"La priorité pour le SDIS est d'avoir accès aux équipements sensibles : locaux onduleurs et transformateurs. Or, comme l'indique le plan de masse du permis de construire, Total Solar a prévu de mettre ces équipements à l'ouest de la centrale, où une route existe déjà.

Pour le reste, il n'est pas nécessairement utile de créer une route périphérique autour de ce projet au vu de l'environnement qui représente un risque limité d'incendie. De plus cette route est incompatible avec l'AP n°2000-AG/2-227 du 10 juillet 2000. La route périmétrique identifiée dans le permis initial va donc être déclassée pour ne pas autoriser le roulage des véhicules lourds (véhicule d'intervention pompiers compris)."

Par ailleurs, il est important de noter que la route à l'ouest de la centrale a toujours existé depuis le début de l'exploitation du site. Les photos historiques du site (source : <https://remonterletemps.ign.fr/>) figurant en pièce jointe montrent la présence de cette route avant les années 1980. On peut en déduire que cette route n'est pas construite sur les déchets. Ainsi les prescriptions de l'arrêté 2000-AG/2-227 du 10 juillet 2000 ne sont pas applicables à cette zone.

Une photo du plan de masse avec la route à l'ouest du site mise en évidence figure en annexe 1 de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Siebert, l'expression de ma considération distinguée.

Mathieu LE GUENNEC

**Annexe 1 – Plan de masse de la centrale photovoltaïque de Sarreguemines (57200)**

